

Rallye National « Ronde de l'Est 2025 » 12, 13 & 14 septembre 2025

RALLYE REGULARITE SPORTIVE

RALLYE VEHICULE MODERNE DE REGULARITE SPORTIVE - VMRS

Dans le cadre du « rallye support » dénommé « **Rallye National Ronde de l'Est 2025** », un rallye de véhicule moderne de régularité VMRS – Loisir Prestige (LPRS) et Loisir Tourisme (LTRS) à partir du 01 janvier 1997, est organisé sous l'appellation suivante :

« **Rallye de régularité VMRS Ronde de l'Est 2025** »

Il reprend l'ensemble du règlement standard des rallyes.

Les concurrents s'élanceront avant les concurrents du rallye support durant toute l'épreuve.

PROGRAMME - HORAIRES

Idem « Rallye support »

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'A.S.A. S.M.E.R. organise du 12 au 14 septembre 2025 en qualité d'organisateur administratif et technique, un rallye de véhicules modernes de régularité VMRS – Loisir Prestige « LPRS) et Loisir Tourisme (LTRS) dénommé :

« **Rallye de régularité VMRS Ronde de l'Est 2025** »

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de La Réunion (LSAR) le **12/06/2025 sous le numéro 2025-1912-02** et par la FFSA sous le permis d'organiser **numéro 610 en date du 31/07/2025**.

Comité d'Organisation

Idem « Rallye support »

Secrétariat du Rallye

Idem « Rallye support »

1.1P. OFFICIELS

Idem « Rallye support »

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront informés par voie de presse, et/ou via la page Facebook de l'A.S.A. S.M.E.R. et/ou sur le tableau d'affichage numérique via le lien suivant : www.lsar.re/rde2025, de leur horaire de convocation pour les vérifications administratives.

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le **vendredi 12 septembre 2025 de 16h à 22h15** au Champ de foire de Bras Panon.

Il n'y a pas de vérifications finales.

1.3.1P. Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture, aux vérifications techniques conformément au programme de chaque rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

Les documents suivants doivent être présentes aux vérifications administratives :

- Permis de conduire,
- Certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo),
- Licences en cours de validité ou Titre de Participation
- Attestation d'assurance
- Vignette contrôle technique.

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaire Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

1.3.4P. Un briefing oral sera organisé par le DC au parc fermé le **samedi 13 septembre 2025 à 10h30** au Champ de foire de Bras Panon et à cette occasion un briefing écrit sera remis aux équipages contre émargement.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes et au règlement standard des rallyes de régularité sportive FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes et au règlement standard des rallyes de régularité sportive FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au **Rallye de régularité VMRS Ronde de l'Est 2025** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) ou à l'un des points d'engagement (cf. Art. 1P), la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **01 septembre 2025 à 23h59** accompagnée des règlements de l'engagement et système de géolocalisation.

Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum y compris les VHRS. Ce nombre pourra être augmenté en fonction du nombre d'engagés au rallye support. Une liste d'attente sera alors établie dans l'ordre chronologique de réception des demandes d'engagement.

Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 650,00 €,
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1 300,00 €

En plus des droits d'engagement, sur cette épreuve, un système de géolocalisation sera utilisé et la somme forfaitaire est fixée à 50,00 € à joindre au règlement des droits d'engagement. Une caution de 300,00 € est également demandée.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes et au règlement standard des rallyes de régularité sportive FFSA.

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Sont admises les voitures Catégorie Régularité Loisir Prestige Sportive (voiture de grand tourisme GT) de série conforme à la législation routière en France construites après le 31 décembre 1996 (LPRS). Sont admises les voitures Catégorie Régularité Loisir Tourisme Sportive de série conforme à la législation routière en France construites après le 31 décembre 1996 (LTRS).

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.2P. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE).

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. **Les matières particulièrement inflammables (nylon...) sont prohibées, y compris pour les chaussures.**

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement particulier du « rallye support »

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et au règlement particulier du « rallye support ».

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA, au règlement standard des rallyes de régularité sportive FFSA et au règlement particulier du « rallye support ».

6.1P. DESCRIPTION

Le **Rallye de régularité VMRS Ronde de l'Est 2025** représente un parcours de **377,610 km**.

Il est divisé en **2 étapes** et **6 sections**.

Il comporte **12 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **124,950 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1,3 & 5 – Sainte Marguerite	10,200 km	ES 2, 4 & 6 – Radiers	14,260 km
ES 7, 9 & 11 – Carron Ango	8,750 km	ES 8, 10 & 12 – Vincenzo	8,440 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **2**.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Session 1 : Samedi 6 septembre 2025 de 14h à 21h

Session 2 : Dimanche 7 septembre 2025 de 14h à 20h.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour être classés, les concurrents doivent pointer obligatoirement aux contrôles horaires des parcs de regroupement et des parcs de fin d'étape et de fin de rallye.

Lors de la publication des classements, l'organisateur n'informerait pas les concurrents de la position des chronométrages intermédiaires, ni des temps idéaux de passage.

Seules les pénalités infligées à ces points intermédiaires seront portées à la connaissance des concurrents.

Le classement général sera fait pour chaque moyenne (haute, intermédiaire, basse).

À titre d'information, le classement de toutes les moyennes confondues pourra être affiché à la fin du rallye.

En cas d'ex aequo, les concurrents seront départagés en fonction de l'âge de la voiture, la plus ancienne désignant le vainqueur. Si des ex aequo subsistaient, il sera considéré la cylindrée de la voiture, la plus petite désignant le vainqueur.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Des coupes seront remises aux 3 premiers de chaque moyenne (haute, intermédiaire et basse).

La remise des prix se déroulera le dimanche 14 septembre 2025 à partir de 16h30 au Champ de foire de Bras Panon.